

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

## Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 7 • Numéro 2 • Le 30 mars 2016

### Devrais-je prendre ce médicament disponible sans ordonnance?

Les médicaments sans ordonnance (MSO) s'achètent aisément dans les pharmacies ou ailleurs. Leur facilité d'accès pourrait faire croire qu'ils sont inoffensifs, alors qu'il n'en est rien. Certains peuvent contenir des substances néfastes si elles sont utilisées sans précaution. Même si le patient respecte la posologie et les mises en garde, en fonction de la condition médicale du patient, certains MSO peuvent provoquer des effets indésirables.

Un rapport récent de Médicamentssecuritaires.ca souligne l'importance de choisir avec soin les médicaments en vente libre, particulièrement si on a des problèmes de santé. Ainsi, un homme qui souffrait de congestion nasale s'est vu recommander un décongestif en vente libre à base de pseudoéphédrine. Le pharmacien ignorait que son client éprouvait des problèmes cardiaques qui lui interdisaient l'usage de cette molécule. Fort heureusement, ce patient avait été avisé par son cardiologue d'éviter tout décongestif; après avoir lu attentivement le contenu du produit et les mises en garde sur l'emballage, il s'est abstenu de le prendre.

Voici les conseils de SafeMedicationUse.ca aux personnes qui désirent se procurer des médicaments en vente libre tout en ayant certains problèmes de santé :

- Commencez toujours par informer votre pharmacien ou autre professionnel de la santé de votre état de santé.
- Gardez une liste à jour de vos médicaments et montrez-la au professionnel de la santé à qui vous demandez conseil à propos de l'usage d'un médicament ou d'un nouveau problème de santé.
- Lisez attentivement les étiquettes et les dépliants à l'intérieur des emballages des médicaments en vente libre pour vérifier les ingrédients, les mises en garde au sujet de qui ne devraient pas en prendre et quand consulter en cas de complications.
- Consultez un pharmacien ou un autre professionnel de la santé si vous n'êtes pas certain qu'un médicament en vente libre soit approprié pour vous.

#### **Recommandations aux professionnels de la santé :**

- Avant de leur conseiller l'usage de médicaments sans ordonnance, informez-vous de l'état de santé et de la médication de vos patients.
- Rappelez-vous que la technique commerciale de l'extension de marque fait en sorte qu'une marque déjà connue, associée avec certains médicaments, peut comprendre de nouveaux ingrédients, différents ou modifiés.

Renseignements complémentaires sur les MSO :

[www.safemedicationuse.ca/newsletter/newsletter\\_SameBrandName.html](http://www.safemedicationuse.ca/newsletter/newsletter_SameBrandName.html)

### Les bulletins de Médicamentssecuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca – [www.medicamentssecuritaires.ca](http://www.medicamentssecuritaires.ca)

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada 2016. Tous droits réservés.